

BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social

Le titulaire du BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social participe à la réalisation des missions dévolues aux établissements et services sociaux, sanitaires, médico-sociaux, socio-éducatifs. Il exerce ses fonctions d'administration, de gestion et d'organisation en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels dans une logique de réseau. Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles au service de publics demandeurs de soins, de services, de prestations sociales....

Grâce à sa connaissance précise des offres de service et des publics il peut :

- procéder à l'analyse des besoins;
- permettre l'accès aux droits ;
- proposer des services et prestations et en organiser la mise en œuvre;
- contribuer au système d'information.

Il participe à l'évolution de la structure et peut assurer l'animation et la coordination d'équipe.

➡ Déroulé

Il exerce son emploi dans différentes structures publiques ou privées, notamment les organismes de protection sociale (caisse de sécurité sociale, mutuelle...), établissements et services sanitaires (structures de soins, de prévention...), établissements et services socio-éducatifs centre, communal d'action sociale, service de protection de la jeunesse...), etc.

Les emplois occupés relèvent principalement de la fonction publique et de conventions collectives spécifiques aux champs sanitaires et sociaux : gestionnaire conseil dans les organismes de protection sociale, responsable de secteur en service d'aide à domicile, coordinateur d'activités sociales, assistant aux délégués à la tutelle, etc.

➡ Accès à la Formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

- Bac techno ST2S
- Bac techno STMG
- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)

➡ Programme

Matières	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Institutions et réseaux	4h30	-
Publics	3h30	2h
Prestations et services	30mn	4h30
Techniques de l'information et de la communication professionnelle	4h30	2h
Les relations de travail et la gestion des ressources humaines	-	3h
Techniques et gestion administrative et financière	3h	3h30
Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social	4h30	5h
Français	3h	3h
Langue vivante étrangère	2h	2h
Action professionnelle	2h	2h30

*horaires hebdomadaires

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E1 : Culture générale et expression	2
E2 : Langue vivante étrangère 1	2
E3 : Gestion	4
E4 : Publics et institutions	5
E5 : Techniques professionnelles	8
E6 : Soutenance du projet tutoré	5
Epreuve facultative	
Langue vivante étrangère 2	-

➡ Descriptif des matières

- **Institutions et réseaux** (connaissance des structures sanitaires, sociales, médico-sociales et de la protection sociale) : cadre politique, juridique, financier et administratif ; politiques sanitaires et sociales ; institutions : domaines de compétences et modes de fonctionnement.
- **Publics** : contexte sociodémographique, éléments de psychologie sociale, liens dynamiques entre publics et institutions.
- **Prestations et services** : notions de prestations de services, diversité des prestations et services sanitaires et sociaux, droits aux prestations, offre de services.
- **Techniques de l'information et de la communication professionnelle** : théories et modèles de la communication, éthique et déontologie, techniques de communication, systèmes d'information et de communication du secteur sanitaire et social.

- **Techniques de gestion administratives et financières** : gestion documentaire ; techniques de recueil, de traitement et de stockage de l'information ; comptabilité financière
- **Les relations de travail et la gestion des ressources humaines** : les organisations dans les structures sanitaires et sociales, relations collectives de travail, relations individuelles de travail, gestion des ressources humaines.

→ Stages

La formation comprend 13 semaines de stage, 6 semaines en 1^{ère} année et 7 semaines en 2^{ème} année.

Lors de son stage de 2^{ème} année, le stagiaire élabore un projet destiné à améliorer le service rendu aux usagers de la structure. Ce projet donne lieu à une note de synthèse et une soutenance.

→ Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 96 candidats inscrits, 94 présentés, 73 admis (soit 77,66% de réussite).

En 2018 : 107 présents, 78 admis (soit 72,90% de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 127 candidats présents, 110 candidats admis (soit 86,6% de réussite).

En 2019 : 129 candidats présents, 114 candidats admis (soit 88,4% de réussite).

→ Poursuite d'études

L'objectif du BTS reste l'insertion professionnelle, même si une poursuite d'études est envisageable.

Les diplômés du BTS SP3S peuvent poursuivre vers :

- une **licence professionnelle** du domaine sanitaire et social en un an. Par exemple :
 - Accueil professionnalisé des publics à besoins spécifiques, faculté de philosophie, sciences humaines et sociale – Université de Picardie site d'Amiens (80) et site de Beauvais (60).
 - Intervention sociale spécialité médiation sociale – Université Lille 2 (59).
 - Sciences humaines et sociales intervention sociale spécialité pratiques de l'intervention sanitaire et sociale – Université Via Domitia Perpignan (66).
 - Sciences humaines et sociales intervention sociale spécialité médiateur socio-économique – Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand (63).
 - Management des organisations spécialité management opérationnel dans la protection sociale, Institut d'administration des entreprises de Lille (59).
 - Sciences humaines et sociales intervention sociale spécialité formateur dans le contexte de publics à besoins spécifiques – Université de Mulhouse (68).
- une **licence** mention sciences sanitaires et sociales- Université Montpellier III (34).
- **Autres possibilités** :
 - formation d'éducateur spécialisé;

- formation d'éducateur dans l'administration pénitentiaire ;
- formation d'assistant de services sociaux ;
- préparation du diplôme supérieur de travail social ;
- formation de cadres de direction d'établissements sociaux.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieure? et "Après un Bac +2"

→ Où se former

- 11 Carcassonne**
Lycée des métiers Jules Fil (*Public*) 
Lycée des métiers Jules Fil (*Public*) **A**
- 30 La Grand'Combe**
Lycée privé Pasteur (*Privé sous contrat*)
- 30 Milhau**
Lycée Geneviève Anthonioz de Gaulle (*Public*)
- 34 Béziers**
Lycée Jean Moulin (*Public*)
- 34 Montpellier**
CFA - Institut Régional du Travail Social (*Privé sous contrat*) **A**
- 48 Mende**
Lycée technologique Emile Peytavin (*Public*) 
- 66 Perpignan**
Lycée Notre-Dame de Bon Secours (*Privé sous contrat*) **A**
- 09 Saint Giron**
Lycée du Couserans (*Public*)
- 31 Toulouse**
Lycée Stéphane Hessel (*Public*)
Lycée Stéphane Hessel (*Public*) **A**
- 32 Auch**
Lycée Oratoire Sainte Marie (*Privé sous contrat*)
- 81 Albi**
Lycée Sainte Cécile (*Privé sous contrat*)
- 82 Montauban**
Lycée Antoine Bourdelle (*Public*)

A formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

→ Pour en savoir plus

- Guide régional « Après le bac : choisir ses études supérieures »;
- Parcours « Les métiers du social »;
- Zoom sur « Les métiers de la sécurité sociale »;

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).